

STRUCTURATION ET ROLE DES ORGANES STATUTAIRES DE PLANETE SCIENCES

Outre les responsabilités confiées à chaque homme ou femme de l'association, ses instances statutaires ont un rôle et une responsabilité essentiels dans le pilotage, le suivi et la gestion de l'Association. La présentation qui suit décrit dans ses grandes lignes l'organisation de Planète Sciences.

L'ASSEMBLEE GENERALE

Elle est composée de tous les adhérents du Réseau Planète Sciences (Association Nationale et Délégations).

Elle se réunit au minimum une fois par an et procède notamment :
pour l'année écoulée :

- A l'approbation de rapport moral du Président,
- A l'approbation des comptes et l'affectation des résultats,

pour l'année en cours :

- A l'analyse du projet d'activité et du budget
- A l'admission de nouveaux membres du Conseil d'Administration
- A la labellisation des délégations

et en tant que de besoin à la ratification du Projet Educatif, du Plan Qualité Général et des évolutions concernant la structuration des groupes ad hoc.

LE COMITE DES PRESIDENTS

Composé du Président de Planète Sciences, de deux de ses Vice Présidents et des Présidents des Délégations Régionales, il se réunit sauf exception la veille des séances du Conseil d'Administration de l'Association nationale. Il a pour objectif de réguler les relations dans le Réseau et de veiller au respect de son image et de l'éthique de son action.

Il assure une co-gestion, dans le cadre d'une Association dédiée, d'un fonds de développement et de soutien des Associations du Réseau et des activités qui y sont déployées.

LES GROUPES AD HOC

Les groupes Ad Hoc réunissent les bénévoles et les permanents de chaque domaine ou cadre d'activités.

Ils suivent et animent l'ensemble des activités de chaque secteur.

Ils sont structurés selon le besoin en élisant en leur sein au minimum un Président.

Les Présidents sont membres de droit du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chargé de diriger et de contrôler le fonctionnement de l'association, il se réunit au moins trois fois par an et se compose de :

- 12 à 30 membres élus pour trois ans et renouvelés par tiers chaque année,
- des membres de droit : Présidents des groupes Ad Hoc, membres issus du Comité des Présidents (Présidents des Régions) et membres d'honneur,
- Des membres invités (Directeur et Directeur adjoint, délégués du personnel).

Le Conseil d'Administration :

- convoque et prépare les travaux des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires,
- adopte et propose à la ratification de l'AG le Projet Educatif et la Charte de développement territorial du réseau,
- adopte le plan triennal et vote le budget annuel,
- propose à la ratification de l'AG la création ou la dissolution des groupes Ad Hoc et l'attribution ou la reconduction annuelle du label Planète Sciences aux Délégations Régionales,
- approuve la charte des Relais et attribue ou dénonce le statut de Relais pour les structures partenaires,
- désigne les suiveurs des Délégations Régionales.

LE BUREAU

Composé au minimum d'un Président, d'un Vice-président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire élus par le Conseil d'Administration chaque année, le bureau est responsable devant ce dernier, en présence du Directeur invité, du recrutement et de la gestion du personnel salarié ainsi que du respect des grands équilibres financiers de l'Association. Le Bureau se réunit au minimum deux fois par an.

LE COMITE EXECUTIF

Il est composé des membres du Bureau et des Présidents des groupes Ad Hoc. Le Directeur et le Directeur adjoint y sont invités. Il se réunit en principe une fois par mois et est l'organe exécutif de l'Association, chargé de veiller à son bon fonctionnement et de préparer toutes les décisions et informations soumises au Conseil d'Administration.